L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 AOUT 1894. 67me Année.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 2 AOUT 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Albert Paul, au magasin, coin des rues St-Louis et Decatur—Un assortiment choisi de cigares, cigarettes, tabacs à fumer, à chiquer et à priser, pipes, blagues, coffre-fort, compteur d'argent (cash register), balances, comptoirs, rayons, un cheval, un wagon, harnais et le terme non expiré du bail.

La Commission d'Arbitrage.

La voici donc enfin constituée, cette fameuse Commission d'arbitrage, tant désirée, tant réclamée et dont on attend tant de bien. L'honneur en revient entièrement à M. Cleveland, qui a pris l'initiative et mis à exécution une loi de 1888 dont on n'avait jamais fait usage, et qui semblait mort-née. Elle vient de se réunir une première fois, afin de prendre des mesures préliminaires. La série de ses séances ne commencera que le 15 octobre, à Chicago.

Nous allons donc savoir le fin mot de cette histoire Pullman, si embrouillée, si peu connue, dont tout le monde parle, sans en connaître un traître mot, pour laquelle on s'est passionné sans savoir de quel côté était l'erreur ou la vérité, l'injustice ou le droit.

Nous remarquons avec plaisir que la commission tend, comme elle en a le pouvoir, à généraliser sa besogne. Elle fait appel à toutes les sociétés de travail, à tous ceux qui ont un intérêt soit commercial, soit patriotique à voir se régler à l'amiable toutes les questions qui jettent en ce moment le trouble dans le monde travailleur, employés et "employeurs." Elle les prie de se rendre, si c'est possible, devant elle, pour lui soumettre leurs idées et leurs vœux. S'ils ne peuvent pas se transporter à Chicago, elle leur demande de lui envoyer par écrit leurs propositions et leurs suggestions; de telle sorte qu'elle ait en main tous les documents nécessaires pour préparer sur la matière un projet de loi qu'elle présenterait ensuite au Congrès.

C'est là une idée fort juste, dont on ne peut que la remercier et la féliciter.

Il est temps, grand temps, en vérité, que le législateur s'occupe très sérieusement de toutes ces affaires, à notre sens, bien autrement graves que tous les imbroglios et toutes les intrigues de la politique. Le mal est profond; l'épidémie gréviste fait des progrès effrayants; la gangrène menace d'envahir tout le corps social. Ce qu'il y a de plus inquiétant, c'est que la violence se met de la partie. Non seulement les grévistes se croient en droit de résister aux représentants de la loi, à ceux qui sont chargés de rétablir l'ordre troublé; mais ils leur tendent d'abominables pièges, comme cela est arrivé en Californie. Ils font dérailler des trains de chemins de fer; ils minent des viaducs; ils en sciaient les supports en bois, pour précipiter des centaines d'hommes à la fois au fond d'un abîme, ou dans un cours d'eau profond.

Non seulement ils veulent forcer tout ce qui les entoure, à nous ne savons combien de milles à la ronde, à prendre part à la grève; mais si l'on a le malheur de leur désobéir, ils tirent de vous de terribles vengeances. Exemple: les catastrophes qui viennent, coup sur coup, de jeter la terreur en Autriche-Hongrie, dans les environs de Karwin, où six explosions de mines ont eu lieu presqu'en même temps, à un mille ou deux de distance les unes des autres. Pourquoi? Parce qu'une grève n'était déclarée d'un côté, et que les ouvriers, de l'autre côté, n'avaient pas voulu comme leurs voisins abandonner l'atelier souterrain. Et voilà comment cinq cents hommes viennent de sauter ou de périr asphyxiés à Karwin.

Nous croyions qu'on ne pouvait pousser la folie furieuse, le besoin de destruction plus loin que Vaillant et Henry. Nous nous trompions; ces deux forcenés viennent d'être dépassés par les mineurs de Karwin. Ils frappaient au hasard; ceux-ci font sauter de préférence leurs camarades. Ils l'avaient annoncé auparavant; ils s'en sont vantés ensuite. Il faut mettre un terme à ces monstruosités horreurs; et nous voyons avec plaisir que l'on commence à s'en préoccuper en haut lieu.

Est-ce donc que l'arbitrage soit le dernier mot en pareille matière? Non certes; mais c'est une bonne et salutaire mesure transitoire, et il n'est pas d'honnête homme qui ne doive l'approuver et lui souhaiter le plus complet succès.

Le Comité de Conférence,

La question qui, pour le moment, préoccupe le plus sérieusement l'opinion publique, c'est celle du tarif et, par conséquent, du comité de conférence chargé d'ajuster le différend qui existe entre le Sénat et la Chambre des Représentants. Malheureusement, les choses traînent en longueur. Le problème est loin d'être résolu. Il se manifeste pourtant une certaine fatigue dans les deux chambres.

Il est évident que l'on voudrait en finir le plus tôt possible. On se montre des deux côtés un peu plus traitable. Les délégués du Sénat voudraient obtenir, au moins pour cette année, outre le droit de 45 pour cent ad valorem qui leur est concédé, un restant de l'ancienne prime suffisant pour fournir au sucre une protection de 2 cents la livre. Y réussiront-ils? Espérons-le, car du moment où ce point sera gagné, l'accord se fera vite et aisément sur le reste.

Les dernières dépêches ne nous annonçaient rien de nouveau. Des conjectures, des espérances, voilà tout. Rien de positif, ni de définitif.

Un bel inconnu apporte un feuilleton à un journal.

—Votre histoire est-elle dramatique? lui demande le directeur. Il nous faut des crimes, des empoisonnements.... quelque chose de très noir!

—Si c'est noir! fait le feuilletoniste. Quand on le lit, on croirait entrer dans un tunnel!

La Pacification des Ateliers.

IV

Nous résumons, aujourd'hui, nos idées sur l'organisation du travail, sur ce que nous nous sommes permis d'appeler la *Pacification des Ateliers*.

Nos idées! Le terme est peut être bien ambitieux de notre part; aucune ne nous appartient en propre. Nous les avons prises ici et là dans les œuvres de gens qui ne se donnent ni pour philanthropes ni pour réformateurs de l'humanité, mais qui ont fait, pour son bien, cent fois plus que les charlatans qui l'exploitent.

Nous condensons ces idées en une espèce de charte que, croyons-nous, nos lecteurs liront sans trop de répugnance.

Qu'on ne se hâte donc pas trop de leur rire au nez. On s'exposerait ainsi à se moquer de quelques-unes des plus nobles, des plus brillants esprits de notre époque.

A côté de la communauté politique moderne, il s'est brusquement, grâce aux rapides et multiples découvertes des sciences chimique, physique et mécanique, et à leurs applications à l'industrie, élevé une communauté économique, l'usine, qui est autant, sinon plus importante que la première et qui doit être régie d'après les mêmes principes, attendu que, dans les deux communautés, c'est un même individu qui défend ici, ses droits; là, ses intérêts.

Or, tandis que dans la première qui est démocratisée et basée sur la liberté et l'égalité, rien ne se fait que sur le consentement et d'après le vote du citoyen; dans la seconde, le gouvernement est personnel, autocratique, arbitraire; tout se fait en dehors et par-dessus la tête de l'ouvrier. Il y a là un contraste qui choque, qui humilie ce dernier. De là, sa mauvaise humeur, ses méfiances et les désordres économiques qui troublent la société.

Puisque l'ouvrier, à l'état de citoyen, est en pleine république, pourquoi le citoyen, à l'état d'ouvrier, ne le serait-il pas de même?

Dans la communauté politique, l'impôt est consenti et voté par le citoyen; dans la communauté économique, il faut que le travail soit consenti et voté par l'ouvrier.

Dans la première, tout se fait au moyen d'un parlement où tous les partis sont représentés, et tout s'y règle suivant la volonté librement exprimée de la majorité. Dans la seconde tout doit se faire également par un conseil, dit Conseil de l'Usine, où les deux grands intérêts en présence, le capital et le travail sont représentés pleinement, loyalement, d'une façon adéquate, et tout doit s'y régler du consentement de tous et conformément au vœu de la majorité.

Dans la communauté politique, à côté du législatif, il y a l'exécutif qui tout en étant soumis en toute chose aux vœux du législatif, doit conserver une certaine indépendance, comme le président des Etats-Unis, par exemple, pour les besoins de l'administration. Il en sera de même dans l'usine. L'exécutif n'y peut prendre aucune initiative ni faire aucune réforme, mais il doit conserver une certaine indépendance pour n'être pas entravé dans sa gestion de chaque jour.

Comme le parlement ou le Conseil Municipal est permanent, le conseil de l'usine est permanent ou périodique. Il s'assemble, par exemple, tous les dimanches. C'est là une question de règlement intérieur.

L'usine est souveraine chez elle; elle est indépendante. Elle ne se mêle pas des affaires des autres; elle ne doit pas souffrir que les autres viennent se mêler des siennes.

L'Etat ne doit jamais intervenir dans les affaires intérieures de l'usine. Il peut et doit cependant nommer un tribunal d'arbitrage pour régler certains cas obscurs ou épineux.

Cette Constitution de l'usine en mettant constamment en contact l'ouvrier et le patron, leur apprend à s'estimer mutuellement, à se témoigner plus de confiance les uns aux autres. Si fier que soit l'ouvrier, il n'a pas à se plaindre d'un état de choses qui l'élève au niveau du patron. Si soupçonneux qu'il soit, il ne peut plus se méfier, puisqu'on lui souffle tout, qu'on ne lui cache rien. C'est le seul moyen d'obtenir, aujourd'hui, la confiance et la bonne volonté de l'ouvrier, l'ordre dans l'usine, la paix dans l'atelier.

Peut-être est-il piquant, à l'heure actuelle, de rééditer cette anecdote où l'on voit Frédéric II aux prises avec son peuple, celui-ci restant à la cantonade.

Frédéric était, à ce moment, dans sa résidence de Potsdam. Un matin qu'il travaillait dans son cabinet, il entendit un grand bruit sous sa fenêtre.

—Qu'est-ce? demanda-t-il à un officier de sa garde aussitôt sonné.

—Sire, répondit le soldat, c'est un placard injurieux pour Votre Majesté qu'on a affiché sur le mur du palais. Seulement on l'a placé un peu haut, et la foule se bouscule afin de le lire. J'ai donné l'ordre d'arracher ce libellé.

—Eh bien, répondit le souverain, vous avez eu tort; dites, au contraire, qu'on le place plus bas, de façon que chacun puisse le consulter à son aise.

Ce qui fut fait. Et, dès lors, les cris cessèrent. Il n'y eut plus qu'une exclamation laudative à l'adresse de Frédéric.

Dans le dernier numéro de la *Nature*, M. le lieutenant-colonel Hennebert émet l'idée au pas imprévue que les anciens connurent la dynamite. Avec force citations, il démontre que l'*acetum*, dont se servit Annibal pour ouvrir à ses armées le passage des Alpes, et dont ont parlé tant d'historiens et tant de savants de l'antiquité, était, à n'en pas douter, une sorte d'explosif. Quelques textes lui permettent de penser que cet agent mystérieux pouvait bien être un chlorate ou un azotate de potasse. Mais il n'affirme rien et laisse aux chimistes le soin d'élucider la question. Ceux-ci y éprouveront peut-être quelques difficultés.

On a procédé le 20 juillet, au Panthéon, à l'inhumation dans son caveau définitif du corps de M. Carnot, en présence de sa veuve, de ses fils, et des officiers de sa maison militaire.

Le cercueil de M. Carnot occupe la première case de droite dans un caveau auquel on accède par un couloir qui s'amorce au grand couloir circulaire et se dirige vers la gauche. En face du cercueil du président se trouve celui qui contient les cendres de son grand-père, Lazare Carnot. Dans le même caveau reposent encore Baudin, le héros de 1852, La Tour d'Auvergne et Marceau.

Prouesse militaire.

On vient de signaler une véritable prouesse de nos artilleurs alpins, cantonnés actuellement à Abriès.

La seizième batterie a gravi les hauteurs du Pelvas à 2,600 mètres d'altitude, sans aucun sentier, et les hommes, sac au dos, sont arrivés au sommet sans avoir déchargé leurs mulets, en présence du commandant Messiet du Biés, du 14e chasseurs, qui les a félicités de ce fait extraordinaire accompli sans aucun désordre ni accident.

La jolie Mme X.... est veuve depuis deux mois, et on l'a vue au théâtre.

Comme une amie intime l'engage à plus de réserve:

—Je vais te dire, explique-t-elle.... j'avais choisi un théâtre où l'on jouait le drame.... et j'ai pleuré tout le temps.

L'INSTALLATION DU PRÉSIDENT.

M. Casimir-Perier a quitté le 20 juillet, à deux heures et demie, la présidence de la Chambre des députés; il est parti sans escorte dans un landau découvert, ayant à sa gauche M. Lafargue, secrétaire général de la présidence, et en face de lui le général Berruyer, chef de sa maison militaire.

Une escouade spéciale d'agents de la sûreté était échelonnée sur le parcours.

A deux heures quarante, le landau a pénétré dans la cour du palais. Un détachement de la garde républicaine a rendu les honneurs militaires et le clairon a sonné aux champs pendant que le drapeau national était hissé au sommet de l'édifice.

M. Casimir Perier a été reçu au bas du perron par le personnel de son cabinet civil et par les officiers de sa maison militaire en grande tenue.

MM. Comte, directeur des bâtiments civils, et de Gourlet, inspecteur des palais nationaux, ont présenté à M. Casimir-Perier le personnel du palais.

Mme Casimir-Perier n'est arrivée à l'Elysée qu'à quatre heures.

Les appartements particuliers ont été remis complètement à neuf; mais jusqu'à présent le mobilier n'en a pas été sensiblement modifié. On attend en effet que Mme Perier prenne elle-même les dispositions qui lui sembleront préférables. C'est alors que le garde-meuble national, qui n'a pas encore été mis à contribution, enverra quelques-unes des merveilles qu'il renferme.

"Depuis deux jours, le capitaine Nicoland, sous-directeur du cabinet particulier, avait été chargé d'apporter de la rue Nitot tous les objets auxquels tenait particulièrement Mme Perier et qu'elle n'avait pas jugé à propos de transporter derrière elle dans les différentes habitations officielles que, depuis dix-huit mois, elle a successivement traversées. Tous ces meubles de famille, vieux amis témoins des heures de joie et des jours de douleur, elle avait tenu à les laisser dans le "home" intime, ce merveilleux hôtel du duc de Montpensier que Mme Casimir-Perier la mère avait naguère acheté. Mais elle a désiré les avoir auprès d'elle dans ce palais de l'Elysée où elle est appelée à passer sept longues années.

" ....On voit défiler quatre wagons capitonnés où sont entassés un nombre considérable de caisses, de malles et de valises.

" Sur l'un d'eux se balance un minuscule pot de fleur, encore enveloppé d'une feuille de papier blanc, d'où émerge un pied de marguerites—probablement un souvenir. Tout à la fin, un déménageur tient avec un soin particulier une cage où effarés, sautent en piaillant deux serins.

"—Surtout, prenez bien soin de la cage, recommande un valet de pied au moment où la lourde voiture pénètre sous la voûte.

"C'était, paraît-il, la recommandation expresse qui avait été faite par Mlle Perier en montant dans la voiture présidentielle, d'où on avait sévèrement banni les chers petits compagnons.

"A quatre heures, le landau paraît une dernière fois. Mme et Mlle Casimir-Perier, en toilette grise, sont assises au fond. Elles saluent en souriant le public, qui leur fait le plus respectueux accueil.

"Puis la foule s'écoule peu à peu pendant que les fourneaux de M. Fleuret flambent joyeusement sous la crémaillère neuve!

LA RECONNAISSANCE D'UN VIEILLARD DE 126 ANS.

Le *Figaro* vient de recevoir la très touchante lettre du Père Savin, ancien soldat de la Grande Armée, auquel les lecteurs du grand journal envoyaient récemment une généreuse obole destinée à rendre moins triste sa superbe vieillesse:

Saratoff, ce 28 juin | 10 juillet 1894

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je suis vieux et infirme: à peine suis-je en état de tenir la plume. Je prie donc mon ami, M. Constantin Woensky, auteur de ma biographie insérée au *Nouveau Temps*, de vous dire combien je suis touché de l'attention de mes généreux compatriotes qui ont bien voulu se souvenir du vieux soldat d'Egypte, d'Austerlitz et de la Bérézina.

Dites-leur, monsieur le Rédacteur en chef, que la France est toujours dans mon cœur! Trop vieux et infirme pour franchir l'énorme distance qui me sépare de ma patrie chérie, c'est toujours à elle que je pense; c'est pour elle mes souhaits les plus fervents!

Frappé de douleur à la nouvelle du terrible événement qui a consterné toute la France, je pleure avec elle la mort du citoyen vertueux et loyal qu'un crime odieux vient d'arracher du sein de sa patrie au moment où la France et la Russie—ma seconde patrie—viennent de s'unir par des liens d'amitié et d'affection cordiale.

Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de ma plus sincère reconnaissance et les vœux d'un centenaire pour le bonheur et la prospérité de la France.

NICOLAS SAVIN.

SAINT-SIÈGE.

A propos des faux bruits relatifs à la maladie et même à la mort de Léon XIII, qu'on a mis en circulation cette semaine, l'*Osservatore romano* publie la note suivante:

On s'est étonné que l'*Osservatore romano* n'ait pas démenti les bruits propagés par certain journal sur l'indisposition dont le saint-père, disait-on, avait été pris.

Il nous semble que l'*Osservatore romano* a fait plus que démentir les fables absurdes et, par un certain côté, perfides, puisque, pendant chacun des jours où l'on débitait la nouvelle de la maladie du vénéré pontife, il donnait la liste des audiences généreusement accordées par Sa Sainteté à des évêques, à des personnes distinguées et enfin à des diplomates accrédités près du Saint-Siège.

De ce fait on pouvait inférer, comme on peut déduire maintenant, que, grâce à Dieu, le saint-père jouit d'une excellente santé, malgré les chaleurs tropicales du moment, et les fatigues continuelles que lui impose le gouvernement de l'Eglise universelle.

Si, par affection pour le père commun des fidèles et par sollicitude pour sa précieuse santé, quelqu'un désire des renseignements plus précis, nous assurons catégoriquement que le saint-père se porte parfaitement et qu'il n'a pas eu à souffrir de la moindre indisposition.

VOITURES SANS CHEVAUX.

Paris va voir ces jours-ci plusieurs voitures fort originales.

Notre confrère le *Petit Journal* a institué en effet un concours de voitures sans chevaux avec tous les genres de propulseurs possibles: vapeur, électricité, gaz, pétrole, etc., etc.

Ce qu'on demande à la voiture sans chevaux, c'est d'être avant tout sans danger, aisément maniable et de ne pas coûter trop cher par la route.

Quarante-six inventeurs prendront part au concours.

Aujourd'hui, toutes les voitures seront exposées au rond-point d'Inkermann.

Jeudi, vendredi et samedi, commenceront des concours préliminaires.

Enfin dimanche matin, à huit heures, toutes les voitures qui seront sorties victorieuses de ces premières épreuves partiront de la Porte-Maillot pour aller jusqu'à Rouen.

On ne demande pas aux voitures sans chevaux une vitesse extraordinaire. Mais elles ne doivent pas faire moins de 60 kilomètres en quatre heures.

L'heureux vainqueur de cette lutte originale touchera un premier prix de 5,000 fr. Le second prix est de 2,000 fr., le troisième de 1,500 fr., le quatrième de 1,000 fr. et le cinquième de 500 fr.

Un Anglais, qui a sans doute plus de fortune que de tact, a offert à la ville de Lyon de lui acheter, pour la somme de 50,000 fr., la voiture dans laquelle a été frappé à mort M. Carnot.

Naturellement, la ville de Lyon a carrément repoussé ce marché.

Pour ses effets curatifs réels, la Salsepareille d'Ayer en vaut au moins trois de toute autre marque.

UNE FANTAISIE DE MILLIONNAIRE.

M. Max Lebaudy, sportsman et gentleman émérite, ne se contente pas des lauriers qu'il cueille à profusion dans les hippodromes. Il veut devenir toréador... pour quelques heures, et offrir à ses amis un spectacle sensationnel.

Il a fait construire à cet effet, dans sa propriété de Maisons-Laffitte, une arène de *corrida* des mieux agencées dans laquelle il jouera lui-même le rôle, assez dangereux, de *prima spada*.

Déjà quatre superbes taureaux sont arrivés d'Espagne. Il paraît même que leur humeur belliqueuse laisse prévoir d'émouvantes péripéties.

Cette représentation, qui n'aura sans doute pas de lendemain, sera donnée très prochainement devant un nombre très limité de spectateurs.

Hier, dans l'après-midi, a eu lieu une sorte de répétition générale en présence de quelques intimes.

La presse italienne raconte un fait qui ternit l'excellente réputation dont jouit un brave animal, l'éléphant:

Ces jours derniers, à Noventa-Vicentina, la foule put admirer à la foire un gigantesque éléphant d'une masse réellement exceptionnelle et du poids de quarante quintaux. Mais un jour, pris de fureur, il a mis en pièces son patron, Paul Bauer, wurtembergeois.

Aux cris désespérés du malheureux, qui se débattait serré dans la formidable trompe, accourut une grande foule. Terrorisé par le spectacle et par l'horrible scène, le public ne put porter aucun secours.

D'ailleurs le corps de l'infortuné fut en peu de moments réduit en une masse informe de chair humaine.

L'éléphant ne paraissait pas vouloir s'apaiser.

Le gardien de l'éléphant refusait de rien faire, craignant de mourir misérablement, car la bête n'écoutait que la parole de ce Bauer qui avait été broyé.

Le pays de Noventa-Vicenta était très impressionné par le péril.

On télégraphia à Vicence pour demander conseil. On hésitait à tirer des coups de feu à l'éléphant, car on craignait que le plomb, au lieu de le tuer, ne l'irritât de façon à produire de nouveaux malheurs.

De Vicence on répondit par télégramme et l'on indiqua la strychnine comme le poison qui avait le plus de chance de venir à bout de la bête.

Vers le soir, comme l'éléphant devenait de plus en plus furieux, on l'empoisonna.

L'autre nuit a été placardée, sur tous les murs de Paris, l'affiche suivante:

VILLE DE PARIS

CONSEIL MUNICIPAL

Arrêté du 20 juillet 1894.

Citoyens,

En présence des lois contre la pensée et l'action humaine votées par le Parlement, les anarchistes ne désarment pas.

....

Les libertaires dénoncent et menacent l'organisation bourgeoise, basée sur le vol et le brigandage, et suivant l'habitude des escarpes menacés, elle se défend.

Au nom de la défense, le bourgeois relègue et exaspère.

Une petite fille

D'un ministre de l'Eglise Anglicane guérie d'une éruption désolante par la Salsepareille d'Ayer. Mr. RICHARD BIRKS, le Droguiste bien connu de Montréal, P. Q. (207 McGill st.), dit:—

"Je vends les Médecines de Famille d'Ayer depuis 40 ans et je n'en ai entendu dire que du bien. Je connais beaucoup de

Cures merveilleuses

dues à la Salsepareille d'Ayer, l'une en particulier d'une petite fille d'un ministre de l'Eglise Anglicane. L'enfant était littéralement couverte des pieds à la tête d'une éruption rouge et excessivement désagréable de laquelle elle souffrait depuis deux ou trois ans, malgré les meilleurs traitements possibles. Son père était d'une grande inquiétude à ce sujet et, sur ma recommendation, commença à lui faire prendre de la Salsepareille d'Ayer dont deux bouteilles opérèrent une complète guérison qui la soulagèrent beaucoup et remplirent son père de joie. Je suis sûr que s'il était ici il témoignerait en termes chaleureux des mérites de la

SALSEPAREILLE d'AYER

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

En guérit d'autres, vous guérira.

Société des Dames Orléanaises.—Décédée mercredi, 1er août, 1894, à 8:30 heures A. M., à l'âge de 68 ans, Mme Vve ARTHUR FORSTALL, née Louisa Taney. Les amis et connaissances des familles Forstall et Taney, ainsi que les officiers et membres de la Société des Dames Orléanaises, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, jeudi, à 10 heures précises. Le convoi partira de sa dernière résidence No 216 1/2 rue de l'Hôpital, entre Tremé et Marais.

MME A. KILSHAW, Présidente.
MME A. CASSERGUE, Secrétaire. 2 août—1f

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée pour le repos de l'âme de feu BLAISE LOUSTAUNEAU, à l'Eglise du Sacré-Cœur, rue Claiborne près Annette, le jeudi, 2 août 1894, à 7 heures du matin. Les parents et amis de la famille sont invités à y assister. 29 juil—4f

P. LABAT,

Acquéreur des Caves Bordelaises.

Il a transféré les dites Caves

AU No 234 RUE PRIEUR,

Coin Bayou Road.

Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle: plus de trente ans d'expérience. Spécialités pour les accords de pianos; adresse de la campagne promptement exécutées.
20 mars—

WM. ANGLADE & CIE.

BUREAU DE PRÊTS,

No 225 rue Bourbon, coin Conti.

Avances libérales faites sur montres, joaillerie, fusils et revolvers, etc., etc.

Vieux or et argent achetés.
29 juil—1m

Dr. W. Lawrence Stevenson,

Ex-assistant Hôpital International de Paris, récemment officier médical maritime, est de retour à la Nouvelle-Orléans.

Bureau, Cleverine Building de 10 à 11 heures. Résidence, 61 avenue Jackson.

On parle Français, Anglais, Espagnol et Allemand. 1er juil—1 [illegible]

Vêtements Confectionnés de la Maison Lion!

Pas de Marchandises débitées, aucun compte aux prix actuels.

A SI BAS PRIX VENDONS-NOUS QUE TOUT EST POUR DU COMPTANT, ET LES ACHETEURS SONT HEUREUX DE PAYER LEURS ACQUISITIONS.

COMPLETS se vendant à $12 et $15 en d'autres endroits; identiquement les mêmes peuvent s'obtenir à notre magasin pour $7.50.

PANTALONS partout ailleurs $5, $6 et $7.50, les coupes les plus recherchées, se vendent à $2.50.

VETEMENTS à $18 et $20 se vendent $11.50.

Le reste du stock consistant de CHAPEAUX, ARTICLES DE TOILETTE pour hommes, MALLES, VALISES, etc., vendu sur le même principe.

MOINS DE 1/2 DES ANCIENS PRIX.

M. LION & CO.,

Nos 801, 803, 805, 807, 809 et 811 rue Decatur, coin Ste-Anne.

12 juin

Magasin du Bon Marché

61......RUE ROYALE......61

F. A. BRUNET

Horloger ·:· Bijoutier ·:· Joaillier

Grande variété de Dessins pour Médailles, Insignes d'or et Argent fabriqué spécialement pour Ecoles, Couvents et Institutions à des prix défiant toute concurrence.
14déc93—1er

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs supplents, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal Amusant, Jnal des Voyages, Monde Comique, P. Jnal p rire, Scien l'rée, etc.

Dépositaires Généraux:

L. DERMIGNY & Cie.

126 W. 25th Street, NEW YORK

Envois par la Poste dans toute l'Amérique. DEMANDEZ LA LISTE!

Conditions spéciales aux Marchands

Bains de vapeur turcs et russes.

BAINS Pour Messieurs de 6 a. m. 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames

Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide

Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois ilets de la rue du Canal.

Nos 102 à 106 RUE CONTI **BAINS**

EUG. GAUPP Propriétaire.
27 juil 1an

NOUVEL ETABLISSEMENT

—DE—

Récréation d'Eté et d'Hiver

A la Renaissance des Chênes Verts.

CITY PARK,

En face de l'entrée principale.

RESTAURANT ET BAR.

Repas à la carte.
Vins de choix, liqueurs fines, cigares.
Salon au premier pour familles
On entreprend des banquets etc.
F. ALCIATORE, Propriétaire.
1er mars—8m et 81 mar jeu dim

VIN DE CHASSAING

BI-DIGESTIF

Prescrit depuis 30 ans

CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES

Paris, 6, Avenue Victoria

La "**PHOSPHATINE FALIÈRES**" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance. *Il facilite la dentition, assure la bonne formation des os, prévient ou arrête les défauts de croissance, empêche la diarrhée si fréquente chez les enfants.*

Paris, 6, Avenue Victoria & Ph—.

CONSTIPATION

guérie par la vraie

POUDRE LAXATIVE DE VICHY du Dr SOULIGOUX

Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.

PARIS, 6, AVENUE VICTORIA ET Phies

Dépôt à la Nlle-Orléans: J.-L. LYONS & Co, 42-44, Camp et toutes Pharmacies.

Guérison du

DIABÈTE

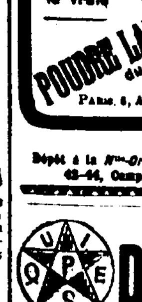

LE VIN URANÉ **Pesqui**

Fait diminuer de 1 gr. par jour

Le SUCRE DIABÉTIQUE

Dépôt à la NOUVELLE-ORLÉANS

J.-L. LYONS & Co

Vente en gros:

PESQUI, Bordeaux.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal. 2me district

1ernov 92—1 an—mer jeu dim

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS—

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

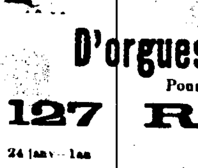

AGENTS DE PLEYEL

L. GRUNEWALD CO.

La meilleure maison

D'orgues et de Pianos du Sud,

Pour le Bon Marché et la Confiance.

127 RUE CANAL.

Nouvelle-Orléans.

24 janv—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

No 68 rue Royale.

Capital payé.......................$500,000 00
Actif, 1er janvier 1894...............969,367 28
Surplus...............................186,016 73

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHR. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER. OCTAVE LABARRE
18 fév 94—1 an

ÉPILEPSIE

HYSTÉRIE — CONVULSIONS

Guérison SOUVENT

Soulagement TOUJOURS

PAR L'EMPLOI DE LA

SOLUTION LAROYENNE

ANTI-NERVEUSE

Paris, Phie DUREL, 7, boul. Denain.

Dépôt à la Nlle-Orléans, J. L. LYONS & Co, 42, 44, Camp.

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.

—SUCCESSEURS DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Actif, valeur réelle..............................$5,830,329

Pertes réglées à la Nouvelle Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.

JULES TUYES, Agent-Résident.
29mai94—1an 39 RUE CARONDELET.

VIN

A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE

DE

CHEVRIER

Le VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE, préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1re classe, à PARIS, possède à la fois les principes actifs de l'HUILE DE FOIE DE MORUE, et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques. — Il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. — Son effet, comme celui de l'HUILE DE FOIE DE MORUE, est souverain contre la SCROFULE, le RACHITISME, l'ANÉMIE, la CHLOROSE, la BRONCHITE, et toutes les MALADIES DE POITRINE.

M. CHEVRIER prépare aussi le

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE CRÉOSOTÉ

REMÈDE PAR EXCELLENCE CONTRE LA

PHTHISIE PULMONAIRE

Dépôt général PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Dépôt à la Nlle-Orléans, J. L. LYONS & Co, 42, 44, Camp.

Bonnes Montres et Pendules,

LES PLUS BEAUX DIAMANTS ET LA PLUS BELLE JOAILLERIE D'OR MASSIF QUI SE PEUT VOIR ET EXAMINER CHEZ

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET JOAILLERS,

Nommés Inspecteurs et Ajusteurs des Régulateurs de Chemins de Fer.

No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.

C. LAZARD & CO, LTD,

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.
10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1894.

La Compagnie publie le rapport suivant couvrant une période de (10) mois, du 1er mars 1893 au 31 décembre 1893.

Primes reçues—		
Sur risques de feu	$150,240 12	
Sur risques maritimes	1,909 99	
Sur risques de rivières	4,084 30	
	$156,234 41	
Primes non-acquises l'année dernière maintenant acquises	50,515 00	$206,749 41
Primes non-acquises du 1er mars 1893 au 31 déc. 1893		862,493 76
		$144,255 65
Pertes payées— Sur risques de feu	49,687 46	
Moins réservé l'année passée pour pertes non ajustées	20,337 00	
	$29,350 46	
Sur risques maritimes	131 44	
Sur risques de rivières	1,077 11	
	40,559 01	
Primes retournées	16,729 13	
Ré-assurances	4,843 89	
Dépenses brutes	7,239 38	
Salaires	12,510 00	
Taxes	5,131 66	
Frais de cour et d'avocat	203 95	
Commissions	12,386 68	
	61,025 69	$101,584 70
		$42 670 95
Moins—Réserve pour pertes non ajustées		$10,246 00
		$32 424 95
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer		$16,637 48
Bénéfice		49,062 43
Moins dividendes de juin $7,500 et de décembre, 12,000		19,500 00
Profits nets		$29,562 43

La Compagnie possède l'actif suivant:	
Billets recevables	$5,152 23
Billets garantis	23,187 76
Primes en cours de collection	21,954 67
Propriétés foncières	163 560 55
Argent comptant	43,476 87
Actions de banques et d'assurances (valeur du marché)	23,468 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	6,786 00
Actions de l'Association de 10 pers. Français (valeur du marché)	1,000 00
Bons à primes (valeur du marché)	30,610 40
Nouveaux consols (valeur du marché)	19,500 00
New Orleans Gas Light Co. (valeur du marché)	17,700 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)	6,120 00
Meubles de Bureau, etc.	2,400 00
Jugements	600 00
Montant de sucre et mélasse en main	4,500 00
	$370,117 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment devant moi, en mon bureau No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne., ce 10me jour de janvier 1894.

JAMES FAHEY, Notaire.
11 janv—1m

Vingt-quatrième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Pour l'année expirée le 31 décembre 1893

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$208,289 25
Sur risques de marine		2,025 69
Sur risques de rivière		2,111 62
		$210,426 56
A ajouter, primes non acquises de 1892		45,983 00
Primes totales		$256,409 56
A ajouter, intérêts		9,457 67
Revenus		$265,867 23
A déduire, pertes payées: Sur risques de feu	$74 664 79	
Sur risques de marine	1,453 51	
Sur risques de rivière	126 26	
Total des pertes payées	$76,244 56	
Retour de primes et cancellations	31,105 02	
Commissions	27,452 77	
Réassurances	19,004 15	
Taxes et Licences	4,002 41	
Profit et Pertes	1,733 85	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de sauvetage	30,715,84	
Déboursés		$190,258 62
		$75,608 61
A déduire: Primes non acquises	$46,854 00	
Pertes ajustées et non ajustées	8,650 00	55,504 00
Bénéfices net		$20,104 61

AUTIF.

Argent en banque	$ 30,144 26
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	11,350 00
$60,260 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	100 182 25
$75,000 Nouveaux Bons de l'Etat de la Louisiane	73,125 00
$44,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans 6 0/0	45,540 00
$20,000 Bons Constitutionnels de la Nlle-Orléans 4 0/0	20,300 00
Actions	28,200 00
Prêts sur hypothèque et billets à recevoir	29 353 26
Primes en voie de recouvrement	39,963 22
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$363,657 99

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,614 90
Réservé pour primes non-acquises	46,854 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées	8,650 00
	$357,118 90

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CHAS. D. DELERY, Secrétaire. GEO. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 13 janvier 1894.

GEO. C. ANDRY, Notaire Public.
16 janv—Mar Jeu Dim

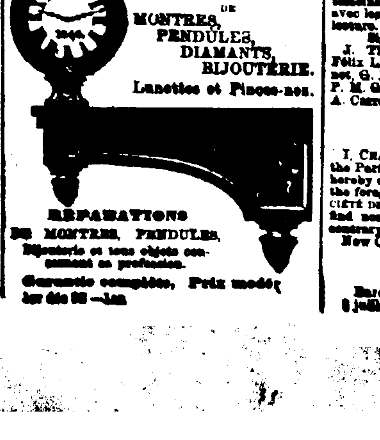

E. BARBIER,

Horloger - Bijoutier

60, rue Royale, 60

Entre Bienville et Conti

Grand assortiment DE MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE. Lunettes et Pince-nez.

RÉPARATIONS DE MONTRES, PENDULES, Bijouterie et tous objets concernant sa profession.

Garantie complète, Prix modérés [illegible]

AMUSEMENTS.

WEST END.

GRANDE FETE MUSICALE,

TOUS LES SOIRS,

Par la Bande de Musique West End
12 juil—1m

THE LEON QUEYROUZE

Commission Co. Limited

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

1-5-8

Réfléchissez: Cela ne coûte qu'un cent et un cinq-huitième de cent par jour étant $6 pour 365 jour.

Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville

De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de

SOARDS.

Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.

Vu des décès survenus et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.

C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.

City Directory, prix......$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Lithographie, 3 couleurs...... 50

Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.

L. SOARDS, Editeur,

5 Commercial Place, Coin Camp.
6 mars—

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, ce jourd'hui trois mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-quatorze, et le cent dix-huitième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Par devant moi, Théodule Buisson, notaire public, dûment commissionné et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, y résidant et en présence des témoins ci après nommés.

Se sont présentées les parties dont les signatures figurent ci après, lesquelles ont déclaré que, profitant des droits et privilèges accordés par les lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans l'Etat, elles se sont engagées et ont engagé ceux qu'elles représentent à se former en une Société dans le but et sous les stipulations et règlements suivants:

ARTICLE I.

Il est formé, ce trois Mars, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à la Nouvelle-Orléans, pour une durée de quatre vingt-dix-neuf ans, une Société sous le nom de "ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD."

ARTICLE II.

Cette Société a pour but l'établissement et l'entretien d'un Orphelinat pour les orphelins français résidant en Louisiane.

Cette Société aura son siège à la Nouvelle-Orléans et sera administrée par un Conseil d'Administration, composé du Consul de France et de vingt membres élus.

ARTICLE IV.

Le Conseil d'Administration est nommé pour cinq ans. Il se compose de MM. R. Senac, J. M. Vergnole, B. Tujague, E. J. Méral, P. Puyssegur, P. A. Mailhes, F. Jaubert, J. Buckenmeyer, J. Dubos, J. A. Buisson, P. M. Godchaux, S. Chantran, B. Maylié, E. Castaing, A. Carrouché, Dr J. Touatre, Dr W. A. de Roaldès, G. Tujague, S. Vidalat, T. Buisson. Il sera renouvelable annuellement par cinquième, d'après une liste une fois établie par voie de tirage au sort.

ARTICLE V.

Le Conseil d'Administration nommera un Président, deux Vice-Présidents un Secrétaire, un Trésorier et les Comités qu'il jugera nécessaire, qui seront pris dans son sein.

Le Conseil d'Administration sera chargé de toute l'administration de la Société.

ARTICLE VI.

Le Conseil d'Administration est chargé de faire des Règlements (By-Laws), qui ne devront pas être en contradiction avec cette Constitution.

ARTICLE VII.

Toute personne versant la cotisation prescrite par les Règlements pourra être membre de la Société.

ARTICLE VIII.

Pour faire partie du Conseil d'Administration, il faudra être Français ou fils de Français, et majeur.

ARTICLE IX.

Chaque année, au mois de Janvier aura lieu une Réunion Générale de tous les membres de la Société.

A cette Réunion sera lu un compte-rendu des actes du Conseil d'Administration pendant l'année précédente, et il sera procédé aux élections nécessaires pour remplacer les membres du Conseil d'Administration décédés, démissionnaires, ou sortants, conformément à l'Article IV.

ARTICLE X.

Le Conseil d'Administration pourra, lorsqu'il le jugera nécessaire, convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

ARTICLE XI.

Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée Générale d'augmenter le nombre des Administrateurs, jusqu'à concurrence de trente.

Cette proposition devra être publiée dans un journal de la Nouvelle-Orléans, trois fois, dans les quinze jours qui précéderont la réunion.

ARTICLE XII.

La Société de l'Orphelinat Français N. Girod, conformément aux lois de l'Etat de la Louisiane, aura le droit de recevoir tous biens, meubles et immeubles, à titre de dons, donations ou legs; de passer tous marchés, contrats ou adjudications; d'affermer, posséder, acquérir et vendre tous biens, meubles et immeubles, d'ester en justice, intenter toutes actions judiciaires et de défendre; finalement, aura tous privilèges, droits ou bénéfices permis aux Sociétés organisées sous les lois de l'Etat de la Louisiane.

Tous actes judiciaires pour et contre la Société seront adressés au Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'absence, à un des Vice-Présidents.

ARTICLE XIII.

Les membres de la Société de l'Orphelinat Français N. Girod ne seront responsables que pour le montant de leur cotisation annuelle.

ARTICLE XIV.

Le Conseil d'Administration sera chargé de fixer, par un règlement spécial, le montant de la cotisation annuelle et les pénalités pour le non versement de cette cotisation.

ARTICLE XV.

Cette Constitution ne peut être amendée et ne peut être modifiée que par une Réunion Générale extraordinaire, et sur la proposition du Conseil d'Administration.

ARTICLE XVI.

La liquidation de la Société ne pourra avoir lieu tant que vingt membres désireront continuer la dite Société. En cas de liquidation, trois membres du Conseil d'Administration seront désignés par le dit Conseil pour clore les affaires de la Société.

Fait et passé en mon Etude, à la Nouvelle-Orléans, les jour, mois et an que dessus, en présence de MM. Joseph Thiébaud et Charles Henry Descommes, témoins compétents, qui ont signé les présentes avec les dits comparants et nous, Notaire, après lecture.

Signé

J. Thiébaud, C. H. Descommes, R. Sénac, Félix Larue, F. Jaubert, A. Mailhes, J. A. Brunet, G. Labarraque, J. E. Rivaire, E. J. Méral, P. M. Godchaux, P. Couget, Touatre, B. Maylié, A. Carrouché, J. M. Vergnole, G. Tujague.

TH. BUISSON, Notaire Public.

I, CHARLES A. BUTLER, District Attorney for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that I have carefully examined the foregoing Act of Incorporation of the "SOCIÉTÉ DE L'ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD" and find none of the provisions therein contained contrary to law.

New Orleans, March 7th, 1894.

Signed, CHARLES A. BUTLER, District Attorney, Parish of Orleans.

Enregistré le 8 Mars 1894.
2 juillet—